
VOUS VENEZ DE **PERDRE VOTRE CONJOINT** ET VOUS AVEZ UN (OU DES) ENFANT(S) À CHARGE...
VOUS VENEZ DE **PERDRE UN ENFANT**...



Les conseillères sociales de la Caf peuvent vous apporter :

- une écoute,
- des informations sur vos droits,
- une aide pour vous organiser dans votre nouvelle situation et accomplir vos démarches,
- une orientation vers d'autres services qui pourront vous aider en fonction de votre situation.



LA CAF VOUS PROPOSE
**DES RENDEZ-VOUS
PERSONNALISÉS**

POUR CONTACTER UNE CONSEILLÈRE SOCIALE DE LA CAF



BRIOUDE : 5 rue de la République
Mail : csbrioude@caf43.caf.fr

LE PUY-EN-VELAY : 10 av. André Soulier
Mail : cslepuy@caf43.caf.fr

MONISTROL/LOIRE : 21 av. du 11 novembre
Mail : csmonistrol@caf43.caf.fr

Par téléphone : 3230 (prix d'un appel local)



ÉCOUTER, CONSEILLER,
SOUTENIR, INFORMER,
ORIENTER...